ARRITTI

nu 2827 da u 1u à u 7 di ferraghju di u 2024

58a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Processus de Beauvau p. 3

Faire face aux vents contraires

Dans *Aux origines du nationalisme corse contemporain, récit d'une genèse (1959-1976)* publié aux Éditions Alain Piazzola, l'historien Pierre Dottelonde décrit les fondations du mouvement nationaliste, de ses débuts à 1976, et explique comment cette transformation majeure de la société corse a pu être si rapide et radicale. Da leghje p.6-7

L'ouvrage de Pierre Dottelonde

Origines du nationalisme corse contemporain

« Vergogna à tè chì vendi a terra », « terra sacra », « sò di vighjanellu »… p.11

Qual'hè chì hà a paura di l'ambiente in Corsica ?

Les Combustibles Solides de Récupération en question p. 10

L'incinération n'est pas de la valorisation

L'associ danu forza à e nostre lotte

L'associ fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una nova rubrica per salutà u so impegnu è prisentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di Cuurdinazione interassuciativa di Lotta contr'à l'Esclusioni (CLE).

A Cuurdinazione di Lotta contr'à l'Esclusioni

Face 20 anni avà chì a Cuurdinazione interassuciativa di Lotta contr'à l'Esclusioni scumbatte per fà rinculà a puvertà. Adunisce una quindecina d'associ: *Fratellanza, Avà Basta, Avà Simu, Croix-Rouge, Fraternité du Partage, Falep, Falepa Corsica, Entraide Protestante, Hors Normes, Les Uns Visibles, Médecins du Monde, Présence Bis, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire.*

A CLE hè nata in u 2004 in Aiacciu, quand'uni pochi di disgraziati sò stati cacciati da u *squatt* Alban induv'elli campàvanu a so vita di misèria.
À l'èpica, l'associ luttàvanu ugnunu in u so latu per aiutà sta ghjentarella, si sò aduniti in giru à Francescu Pernin, presidente di *Médecins du Monde* in Corsica, per travaglià inseme è dassi di più pesu. Cusì, in u 2013, a CLE hà apertu un alloghju ufficiale di notte in Aiacciu cù u sustegnu di u Statu, a cumuna d'Aiacciu, u Cunsigliu generale suttanacciu. Hè statu un prò per tutta a regione, à tal'puntu chì associ di u Cismonte l'anu raghjunta in u 2015 da pudè cuurdunnà anch'elli i so sforzi per risponde à e dumande suciale. Cù stu sèriu è stu travagliu, a leghjittimità di a CLE hè cresciuta è hè diventata l'interlocutrice di a misèria pè e Stituzioni statale o regiunale. In u 2014 hà travagliatu cù a Cullettività territuriale nant'à a *Carta regiunale di lotta contr'à a puvertà*, documentu leatu à u Padduc. Dinù parechji stùdii nant'à i mecanìsimi di a misèria li sò dumandati da u Statu, a Cullettività di Corsica, cumune o cumunità di cumune, da pudè mette in ballu pulìtiche suciale in cuerenza cù i bisogni di a pupulazione.

Frà l'azzioni cundutte, un cullochiu si tene tutti l'anni à tempu à a *Ghjurnata mundiale di a misèria*, cù parechji intervenenti per prupone suluzioni strutturale è sorte di stu fragellu ch'annega un quartu di a pupulazione corsa. A CLE chjama à un analisa sistemica di u prublema, attacchèndusi à tutte e càuse, ecunòmiche, suciale, culturale, sucietale. Agisce nant'à e càuse à tempu ch'omu s'attacca à i sintomi hè a sola manera di cuncepisce arnesi addattati è efficaci dice a CLE. U mancu d'alloghju, di mubilità, di lea suciale, d'impiecu, d'alimentazione, d'educazione, di salute... face ch'omu rinuncia è ssu rinunciamentu hè tremendu. Si rinuncia à curassi, à cumunicà, à infurmassi, à cultivassi, si rinuncia à i so diritti suciale, à a vita cìvica, à a ghjustizia, eccèttera. Omu ùn si sente più cuncernatu da a sucietà. Si casca ind'è a sulitùtine, l'alcollu, a droga, a viulenza. *«Simu torna una volta cunvucati da a misèria. A puvertà ci hà dichjaratu a guerra»* dicìa pocu fà Francescu Pernin. *«A puvertà cresce. I sciffri di l'Insee a ci dicenu tutti l'anni. Ciò chè no femu ùn basta micca. Ci tocca à adunisce i talenti, da chì a puvertà rinculi. Adunisce tutti l'attori in giru à una vera strategìa contr'à a misèria»* hà dettu torna u duttore chjamendu à una mubilisazione generale contr'à a misèria. Sustenìmulu. ■

Accapu di a reddazzione

U glifusatu

Ancu sè u parlamentu aurupeu hà vutatu contru a pruposta di lege nant'à i pesticidii di nuvembre scorsu, l'affare ùn hè compie per pruvà di salvà l'ape è l'insetti pullinisatori... A Belgica piglierà a presidenza di l'Unione da quì à pocu è travaglia à una nova strategìa per riduce i rìsichi di i pesticidii. S'ella ùn ci ghjunghje, s'hà da sfundà a biodiversità in a nature è a salute di a ghjente incù ella! I difensori di l'ambiente chjàmanu i citatini à scrive à i so guverni da ch'elli tròvinu una suluzione per fà piantà l'usi di i pesticidii ind'è l'agricultura, cum'è u glifusatu ch'hè l'erbicidiu u più utilizatu in Auropa, è dunque u più gattivu per l'ambiente. U retale PAN Europe *(Pesticide Action Network)* è uni pochi d'altri chì scumbàttenu contr'à u glifusatu appròntanu un prucessu per fà valè a mansa d'infrazzioni custatate à a legislazione aurupea. A Cumissione aurupea hà datu u s'accunsentu per 10 anni d'utilizazione in più allora ch'ùn si còntanu più i studii è l'inchieste sèrie è indipendente chì dinùnzianu i so perìculi pè a salute di a ghjente, di a biodiversità, di a terra, di l'acqua... E prime vìttime sò l'agricultori. Allora, di vede l'agricultori di a FNSEA dumandà di pudè cuntinuà à pulluà cù i pesticidii, pare fola tamanta à u mondu! PAN Europe è l'urganisazioni di *Générations Futures, Global2000, PAN Allimagna, PAN Ullanda,* è *Client Earth* anu decisu ancu assai d'attaccà sta decisione à u tribunale. Di pettu à elli, anu e multinaziunale cum'è Bayer-Monsanto è d'altri industriali chì si n'impìppanu di mette in perìculu a natura. Ponu quantunque fassi penseru, di nuvembre scorsu Bayer-Monsanto hè statu cundannatu in u Missouri à pacà 1,5 milliarda di dòllari à trè parsoni cuntaminate da u *Roundup*. Sti trè disgraziati anu chjappu un càncaru gattivu, un linfomu non-hodkinianu, dopu à avè durante parechji anni utilizatu u *Roundup* per pullisce u so giardinu... Peghju, stu 24 di ghjennaghju, u tribunale di Philadelphie hà cundannatu Monsanto à pacà 2,25 milliarde di dòllari à un omu ch'hà chjappu u stessu càncaru. È Bayer deve dà di pettu torna à 40.000 prucessi cum'è quessi! *Novethic*, un situ specialista in ecunumìa, dicìa pocu fà chì Bayer avìa persu a metà di u so corsu in Borsa...
In Auropa, e cundannazioni sò più scarse. Puru, in Francia dinù, u Fondu d'Indennizazione di e Vìttime di i Pesticidii (FIVP) hà ricunnisciutu a lea trà a malfurmazione d'un zitellu in corpu à a so mamma ch'era stata esposta à l'erbicidiu *Glyper*. U zitellu, Théo Grataloup, ch'hà oghje 16 anni, hà una malfurmazione di a trachea è l'esofagiu. In 2018, hà attaccatu Novajardin chì pruduce *Glyper* è Monsanto chì li furnisce u glifusatu. Sò stati cundannati à pacali 36.000 auri. Ogni annu, si conta 385 millioni di cuntaminazione à u glifusatu, secondu à l'associu *Reporterre*. U glifusatu hè ricunisciutu per pruvucà càncari cum'è i linfomi, i mielomi, e leucemìe, i càncari di a prustata, è ancu càncari di u cerbellu. Frà e prime dumande ch'elli fàcenu l'oncologhi à i so malati, ci hè: *«chì mistieru vo fate? Site agricultori? Utilizate prudutti fittosanitarii?»*... Ghjè dì quantu a decisione di u Parlamentu aurupeu di nuvembre scorsu hè stata una catastrofa. Ghjè dì dinù quant'elli so incuscienti per elli è pè i so zitelli, l'agricultori chì dumàndanu da pudè cuntinuà à utilizà u glifusatu o altri pesticìdii. ■

Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Processus de Beauvau

Faire face aux vents contraires

Trois échéances sont au calendrier du processus vers l'autonomie de la Corse. Première étape : la présentation d'un « consensus pour l'autonomie » le plus large possible, en Corse, à partir de la délibération du 5 juillet 2023, au-delà des seuls groupes nationalistes et de Pierre Ghionga. Deuxième temps, négociation sur cette base avec le Président Macron d'un texte de modification constitutionnelle à soumettre au vote du Parlement. Puis il faudra vaincre et convaincre ceux qui, à Paris ou en Corse, restent imprégnés du moule jacobin.

Côté Assemblée Nationale, ce devrait être assez simple car les députés macronistes y forment le groupe le plus important, et devraient être soutenus par le groupe LIOT, LFI comme l'a annoncé son leader Manuel Bompard lors de son dernier passage en Corse, ainsi que le PCF, les Ecologistes et, probablement, les socialistes. Mais cet ensemble, suffisant à l'Assemblée Nationale malgré l'extrême-droite qui a annoncé une opposition totale, pourrait être trop limité pour franchir le cap du Sénat, dominé par une alliance de la droite (les Républicains) et des centristes. Il faudra que ce camp conservateur se fracture pour qu'une majorité soit trouvée au Sénat et ouvre alors la porte vers la tenue du Congrès à Versailles. C'est donc sur le Sénat qu'il faut porter le plus d'attention. Son Président Gérard Larcher a récemment tenu conférence de presse pour manifester ses réticences aux réformes constitutionnelles initiées par Emmanuel Macron. Était visée explicitement la proposition, pourtant formulée par le Sénat lui-même, d'inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution. Mais, implicitement, son propos semble bien viser toute autre demande de réforme constitutionnelle qui ne porterait pas sur le thème de l'immigration, après la censure, par le Conseil constitutionnel, de la loi qu'avait votée le Sénat.

Mais les vents contraires ne soufflent pas qu'à Paris. Est-ce en écho de ces réticences parisiennes ? Jean Martin Mondoloni, qui préside le groupe de la droite à l'Assemblée de Corse, a donné une interview à Corse-Matin en forme de « marche arrière toute ». Son leitmotiv : pas de pouvoir législatif ! Or c'est la nature même d'une autonomie, dans les domaines de compétence délégués, de pouvoir définir les normes, réglementaires ou législatives.

Vu d'Europe, cette attitude est absurde et ne résiste pas à des constats d'évidence. La Sardaigne voisine est autonome et détient un pouvoir législatif dans les domaines de compétence définis par son statut spécifique qui remonte à 1948, 75 ans désormais, sans événements politiques notables depuis. Alors que la Corse, enfermée dans le carcan juridique du droit commun français, a connu depuis 60 ans une situation politique régulièrement instable. Comment Jean Martin Mondoloni l'explique-t-il ? Mais dans son esprit formaté par le jacobinisme, et dans son parcours d'opposant institutionnel à la majorité nationaliste, tout est bon pour s'opposer à l'autonomie !

Elu à l'Assemblée de Corse sur la liste conduite par Laurent Marcangeli, Jean Martin Mondoloni n'entraîne pas la totalité de son groupe. Le député d'Aiacciu a de son côté affiché des positions bien plus ouvertes. Et plusieurs cadres de la droite insulaire en font de même. Mais, à cet instant, c'est le courant le plus conservateur qui se fait entendre.

Côté nationaliste, la Lutte de Libération Nationale reprend les thématiques qui étaient déjà les siennes au moment de la création de la première Assemblée de Corse en 1982. Alors qu'Edmond Simeoni et l'UPC entraient de plein pied dans l'Assemblée de Corse créée de haute lutte lors du premier statut particulier de la Corse, le courant politique aujourd'hui incarné par le tout nouveau mouvement « Nazione » dénonçait « a tràppula » d'une Assemblée qui serait dominée par les clans, et boycottait l'élection de la première Assemblée de Corse. Aujourd'hui, les clans ont disparu et la large majorité nationaliste de 2021 donne raison à ceux qui avaient accompagné Edmond dans ce qui était alors une grande avancée politique. Mais Nazione reproduit en 2024 le même schéma qu'en 1982, en dénonçant « le pseudo-processus en cours », en écho à la conférence de presse clandestine tenue quarante-huit heures auparavant par le FLNC.

On savait à l'avance que la négociation avec l'État autour de l'autonomie de la Corse trouverait des oppositions, tant du côté des plus conservateurs accrochés au statu quo, que de celui des nationalistes affichant les postures les plus contestataires. A l'approche des échéances, leurs états d'âme occupent les médias.

Ces attitudes font, en 2024 comme en 1982, le jeu médiatique de ceux qui, à Paris comme sur l'île, veulent faire échouer l'autonomie de la Corse.

Il faut faire face à ces vents contraires, et construire sans démagogie, pas à pas, l'avenir du peuple corse. ■

Droit à l'autodétermination en Europe, au Parlement européen ce 31 janvier

Conférence avec Gilles Simeoni

Le 31 janvier prochain, à Bruxelles, trois présidents de Nations sans État se retrouvent pour avancer des propositions sur la revendication du droit à l'autodétermination : Père Aragonès, président de la Generalitat de Catalunya, Iñigo Urkullu, président du Gouvernement Basque, Gilles Simeoni, président de la Collectivité de Corse.

En janvier 2021, à l'initiative notamment de l'Alliance Libre Européenne, était créé le *Self Determination Caucus*, rassemblant des membres du Parlement européen qui défendent le droit à l'autodétermination des peuples et nations sans État. Un colloque était organisé à Strasbourg sur l'avenir de la Corse en présence, parmi de nombreuses personnalités, de Gilles Simeoni, dans le cadre de la *Conférence sur l'avenir de l'Europe*, évènement marquant de la mandature hélas étouffée par les États-Nations.
Il faisait suite à une conférence donnée à Bastia en septembre 2021, *« Chì piazza pè e nazioni senza Statu ind'è l'Auropa di dumane ? »* en présence du président du Conseil Exécutif, la présidente de l'Assemblée de Corse, la présidente de l'ALE Lorena Lopez de Lacalle, les députés catalans Oriol Junqueras et Jordi Solé, le député flamand, membre du Comité des régions, Karl Vanlouwe.

L'ALE met l'accent sur les enjeux pour les nations sans État, à travers ce que l'on appelle l'élargissement intérieur : l'Écosse, la Catalogne, le Pays de Galles, l'Irlande, la Flandre, et bien d'autres nations opprimées par leur état central, comme peut l'être la Corse. Est ainsi posée la question du droit des peuples à décider démocratiquement de leur avenir au travers d'un mécanisme européen dit de *« clarté démocratique »* qui permette la résolution des conflits de souveraineté au sein de l'Union européenne. Proposition malheureusement écartée par la *Conférence sur l'avenir de l'Europe*, mais elle reste une revendication et une avancée indispensable pour la paix en Europe, comme dans le monde. On le voit à travers la question de l'Ukraine, ou encore du conflit au moyen Orient : *« Si l'Europe n'a pas le courage de formuler des propositions démocratiques pour résoudre les conflits de souveraineté y compris contre la volonté d'États-membres*

Pour que Vivent Nos Langues

Les lycéens devant l'Assemblée nationale le 7 février à 12h

Pour Que Vivent Nos Langues / Da Ch'elle Càmpinu e Nostre Lingue est un collectif qui réunit à l'échelle de l'hexagone tous les combats pour la reconnaissance des langues régionales, minoritaires sur leur territoire du fait d'une politique discriminatoire de l'État français. De la Bretagne à la Corse, en passant par l'Alsace, le Pays Basque, la Catalogne, l'Occitanie…, syndicats, associations, collectifs s'y retrouvent. En Corse, notamment, l'associu Scola Corsa, le STC Educazioni, l'AILCC, syndicat des Enseignants de Langue et Culture Corse… Fondé en 2019 par et avec le soutien des deux députés François Alfonsi au Parlement européen, et Paul Molac à l'Assemblée nationale, PQVNL a mené plusieurs actions permettant à tous de parler d'une même voix et de peser plus lourd face à l'Etat pour obtenir des avancées dans la reconnaissance de ces langues opprimées malgré notamment le vote de la loi Molac. Le mercredi 7 février prochain, à Paris, devant le Palais Bourbon, des lycéens venus de toutes les régions concernées, manifesteront pour demander un statut pour leurs langues. Rejoignez-les !

« La loi dite "Molac" relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a été définitivement votée le 8 avril 2021 par une majorité de 247 députés contre 76.
Le collectif "Pour Que Vivent Nos Langues" salue cette évolution législative bienvenue. Toutefois, nous déplorons que la situation des langues minoritaires en France reste malgré tout préoccupante.
Les moyens alloués par l'État pour l'enseignement de nos langues restent dérisoires au regard des nécessités. Nous ne pouvons par ailleurs plus supporter que la liberté de choix des prénoms soit à géométrie variable : comment expliquer aujourd'hui que des prénoms comme Iñaki ou Fañch sont toujours interdits sur le sol français[1] ?
Nous considérons que nos langues et nos cultures sont gravement lésées par la décision très contestable et contestée du conseil constitutionnel du 21 mai 2021. Cette position est partagée par trois rapporteurs spéciaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Leurs commentaires et suggestions adressés à la France le 31 mai 2022 n'ont à ce jour pas reçu de réponse de la part de l'État.
La jeunesse de France se mobilise donc pour défendre ses langues : les lycéens qui appren-

nostalgiques du siècle dernier, elle prend le risque d'être affectée par des crises politiques graves dans l'avenir» avait dit François Alfonsi devant la Commission européenne, l'enjoignant à respecter le *«droit à l'autodétermination qui est un droit fondamental»*.

Le 31 janvier prochain, à Bruxelles, Père Aragonès, président de la Generalitat de Catalunya, Iñigo Urkullu, président du Gouvernement Basque, Gilles Simeoni, président de la Collectivité de Corse, se retrouvent pour avancer des propositions.
«Chacune des situations institutionnelles et des aspirations distinctes (...) perçoivent l'Europe et ses valeurs comme des outils essentiels pour répondre à leurs demandes nationales respectives, et comprennent que la défense de ces demandes nécessite un dialogue vigilant, des négociations, des accords et des processus de ratification populaire pour éviter les conflits territoriaux au sein des États membres» invite le *Self Determination Caucus*.
Compte-rendu et éclairage dans Arritti prochainement. ■

nent une langue minoritaire souhaitent ainsi interpeller les députés afin de réclamer une évolution de l'article 2 de la Constitution française qui instaure à ce jour la langue française comme unique langue de la République.
L'enjeu de cette action est simple: nous souhaitons obtenir un réel statut pour nos langues, afin qu'elles puissent demeurer vivantes et sortir de la précarité dans laquelle l'État les a installées au fil des décennies.

Les lycéens de Corse, Occitanie, Pays Basque, Alsace et Bretagne vous donnent rendez-vous pour un rassemblement revendicatif le mercredi 7 février à 12h place Edouard Herriot, devant l'Assemblée nationale. Ce rassemblement se déroulera en marge de l'audition de cinq lycéens et lycéennes par les députés membres du groupe d'études "Langues et Cultures Régionales" de l'Assemblée nationale le mercredi 7 février de 12h45 à 14h. ■

1. Refus récent de la part du Ministère public contre le choix de prénoms de deux familles ayant décidé de prénommer leur enfant "Fañch": dans le Morbihan en septembre 2023 et dans le Maine-et-Loire en janvier 2024.

Censure partielle de la loi Immigration

Le Conseil à cheval sur les cavaliers législatifs

Le Conseil constitutionnel a été saisi par 60 députés au moins, la Présidente de l'Assemblée nationale et le Président de la République de la loi du 26 janvier 2024 pour *«contrôler l'immigration, améliorer l'intégration»*. 150 rassemblements organisés en France, 3 rassemblements en Corse à Aiacciu, Bastia et Calvi. Une décision prévisible, tant les commentateurs en avait prédit le cours...
Par décision du 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel rend une décision de non-conformité partielle sur la loi. Sur les 86 articles déférés, le Conseil constitutionnel ne se prononce que sur 49 articles, comme il le peut. 32 mesures sont censurées dans le cadre de son contrôle. Il s'agit essentiellement de censures de «cavaliers législatifs», c'est à dire de mesures rajoutées en cours de débats, sans lien avec le texte initial. Tel est le cas par exemple de l'article 16 de la loi qui entendait insérer un nouvel article L. 312-4-1 au sein du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile pour prévoir qu'un visa de long séjour serait délivré de plein droit aux ressortissants britanniques propriétaires d'une résidence secondaire en France. Cette disposition a donc été jugé contraire à la Constitution, sans rapport avec l'objet initial de la loi.

Sur le fond, le Conseil censure les quotas migratoires, la prise forcée d'empreintes digitales, sans le consentement de l'intéressé. Nous indiquons que le Conseil formule deux réserves d'interprétation sur la restriction pendant un an des nouvelles demandes d'admission au séjour après un premier refus et sur la durée de l'assignation à résidence de la loi immigration. Cela signifie que ces mesures peuvent recevoir application mais sont soumises à l'interprétation du Conseil. La décision du Conseil est rendue en droit, il est le seul juge de la conformité de la loi au texte constitutionnel. Néanmoins, il serait osé d'affirmer que le Gouvernement s'honore dans l'adoption de ce texte. En effet, la saisine du Président de la république marque une volonté de laisser faire le Conseil pour censurer les dispositions contraires à la Constitution, alors même que le président est garant de la Constitution. Au surplus, observons que les dispositions qui n'ont pas été examinées par le Conseil sont susceptibles de faire l'objet de questions prioritaires de constitutionnalité ultérieures. Tout requérant, à l'occasion de tout procès, pourra soulever une question de constitutionnalité et y faire échec. ■
Anne-Laure Marietti.

La mobilisation continue

Le Président de la République a donc promulgué la loi, ce 26 janvier. Tous celles et ceux mobilisés contre cette loi continuent de réclamer son retrait, dénonçant les conséquences désastreuses sur le plan des valeurs, notamment concernant les *«mineurs non accompagnés»* pris en charge jusqu'ici par l'Aide Sociale à l'Enfance, et qui, une fois atteint leur majorité, *«seront jetés à la rue»*. *«La loi Immigration prive des milliers de jeunes majeurs de l'ASE d'une protection»* a dénoncé le militant des droits de l'enfant Lyes Louffok qui fustige cette *«violation de la dignité humaine»*.
Médecins du Monde dénonce une réforme qui vient *«accroître la précarité des personnes déjà fragilisées que nous rencontrons au quotidien lors de nos maraudes ou dans nos centres de soins»*. FO dénonce une *«loi anti-ouvrière et raciste»* et la CGT des mesures *«dangereuses, non seulement pour les personnes étrangères présentes sur le territoire français mais également pour la société en elle-même, en ce que ce projet détruit les principes fondamentaux des droits de l'Homme fondateurs de notre système»*. La mobilisation doit continuer. ■ **F.G.**

« Aux origines du nationalisme contemporain, récit d'une genèse (1959-1976) »

L'historien Pierre Dottelonde nous présente son ouvrage

Docteur en Histoire, Pierre Dottelonde a étudié depuis les années 1980 l'évolution des mouvements nationalistes dans la Corse contemporaine. Il y a consacré de multiples ouvrages comme *Corse la métamorphose* (Albiana, 1987) ou encore *Edmond Simeoni, un combat pour la Corse. Entretiens* (Le Cherche midi, 2003). Dans *Aux origines du nationalisme contemporain, récit d'une genèse (1959-1976)* publié aux Éditions Alain Piazzola, Pierre Dottelonde décrit les fondations du mouvement nationaliste, de ses débuts à 1976, et explique comment cette transformation majeure de la société corse a pu être si rapide et radicale.

L'ouvrage distingue trois phases dans cette genèse du nationalisme corse entre fin 1959 et début 1976, comment les choses commencent-elles ?

D'abord il y a la première phase que j'ai appelé la « phase revendicative », qui débute avec la création du mouvement du 29 novembre 1959 principalement. Ce mouvement n'a rien à voir avec le nationalisme corse mais il m'a semblé essentiel de commencer par cette période-là pour expliquer comment émerge la première génération des « pères fondateurs » à laquelle appartiennent Max Simeoni ou Charles Santoni. À l'époque, il y a un certain nombre d'initiatives du gouvernement à Paris qui heurtent une partie de la population corse. En 1957, la IVe République finissante adopte un Plan d'action régionale pour la Corse. C'est la première fois depuis le début du XXe siècle que Paris semble se préoccuper de la situation de la Corse, qui est extrêmement mauvaise avec une démographie en baisse, une industrie quasiment inexistante et une agriculture moribonde. Mais avec la fin de la IVe République et l'arrivée au pouvoir de Charles De Gaulle, il y a une succession de décisions concernant la Corse : menaces sur le chemin de fer, menaces sur les dispositions dérogatoires sur le plan fiscal... Ces décisions permettent la naissance de mouvements revendicatifs qui obtiennent gain de cause sur la prolongation de ces dispositions fiscales dérogatoires par exemple. Mais ces mouvements,

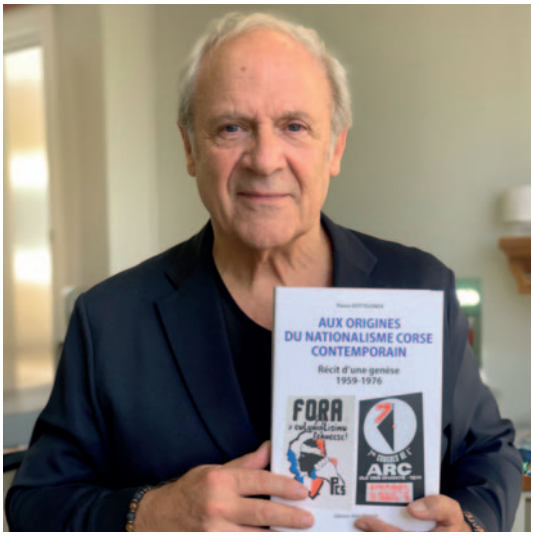

© C. Mounau

qui sont composés de députés, sénateurs, représentants de la Fédération des corses de Marseille et des Bouches du Rhône, et toute une série de notabilité, ne perçoivent pas qu'à ce moment-là la Corse est en train de vivre un premier tournant en quelques années.

En à peine 15 ans, les revendications évoluent de celles de voir la Corse traitée comme un département à part entière à des revendications autonomistes voire indépendantistes. Comment l'expliquer ?

La principale raison réside dans la violence et la rapidité avec laquelle la Corse traditionnelle cède le pas à une Corse nouvelle. En moins de 10 ans, vont arriver en Corse quelque 17 000 rapatriés d'Algérie, dont une partie d'origine corse, bientôt suivis de milliers d'ouvriers agricoles marocains. Outre ces bouleversements démographiques, la Corse commence à connaître un développement économique trop rapide et surtout déséquilibré. Et à Paris l'on n'imagine pas à l'époque qu'il puisse y avoir des solutions non centralisées, donc aucune réponse n'est apportée et cela entraine une radicalisation.

Qui compose cette première génération de militants ? Quelles sont leurs revendications à l'époque et comment se structure ce mouvement ?

Cette première génération apparaît à Paris, où va se créer une structure pour réunir les étudiants corses, et à Bastia autour de Paul-Marc Seta qui va rencontrer Max Simeoni. Ces deux branches de la première génération vont être amenées à prendre la mesure des problèmes démographiques par exemple et vont se réunir en 1966 pour créer le Front régionaliste corse (FRC). Mais le FRC apparait vite comme un « mariage contre-nature ». Les « Parisiens » ont une approche socialisante du régionalisme tandis que les « Bastiais » se présentent comme apolitiques et pragmatiques. Dès l'année suivante, le divorce est consommé avec la création de l'ARC, et Arritti, qui commence sa publication en décembre 1966, va jouer un grand rôle dans la diffusion de leurs idées.

Vous nous parlez de multiples

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :
❒ 55 € UN ANNU/UN AN ❒ 34€ SEI MESI/SIX MOIS ❒ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER
Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Mail è telefonu (e-mail et téléphone)

événements très importants qui conduisent à la structuration d'une pensée régionaliste. Qu'est-ce qui conduit à la bascule autonomiste en 1973 ?

La première chose c'est qu'au tournant des années 1970, il y a une accélération de la pression démographique et de la modernisation de l'économie. L'agriculture se modernise, l'économie se tertiarise et il commence à y avoir un vrai développement touristique. Il y a également l'adoption par Paris d'un Schéma d'aménagement de la Corse qui vise à développer la corse presqu'exclusivement grâce au tourisme de masse et qui table aussi sur une accélération de l'immigration, notamment continentale. La deuxième chose c'est le dossier des boues rouges au printemps 1972 qui atteint son apogée début 1973 en termes de contestation. Ces deux événements vont entrainer une forme de hiatus entre l'analyse de la situation et la solution proposée qui reste une solution régionaliste. Le virage est pris à l'initiative de quelques responsables qui ne sont pas de l'ARC et qui adoptent en janvier 1973 *A Chjama di u Castellare.* Cet appel marque la première expression du nationalisme en tant que pensée politique et non plus en tant que sentiment, et débouche sur l'idée une revendication d'autonomie. Très rapidement, une partie de la jeunesse et le monde agricole s'emparent de cette proposition et l'ARC s'y range au cours de l'été 1973.

Comment expliquez-vous que dans le récit de l'histoire du nationalisme l'on oublie ce temps long et l'on fait débuter le nationalisme corse avec les événements d'Aléria ?

C'est l'une des raisons pour lesquelles existe ce livre. On dit souvent par facilité qu'Aleria marque le début du nationalisme corse. Aleria marque en réalité le début d'une période de quarante ans, celle que j'ai appelé *« la lente et irrépressible infusion des idées nationalistes »* au sein de la population mais tout nait avant. Aleria est surtout la conclusion d'une évolution qui se déroule pendant les 15 années qui précèdent. C'est un aboutissement de la même façon que la création du FLNC au printemps 1976. Aleria marque en réalité le début d'une autre période de la Corse contemporaine, celle de la révélation de la « Question corse » et de la nécessité d'y apporter une solution.

Aujourd'hui certains remettent en question la notion de « communauté de destin » théorisée par l'UPC dans les années 1970. Est-ce que cette notion est désormais dépassée ? La préoccupation démographique est-elle une constante dans l'histoire du nationalisme corse ?

Il y a déjà une « angoisse de disparition de l'ethnie corse » dans les années 1960. Il y a toujours eu cette thématique en filigrane qui apparait de façon aiguë à certains moments comme lors de l'arrivée des rapatriés au milieu des années 1960. Puis elle apparait de nouveau en première préoccupation avec l'adoption du Schéma d'aménagement de la Corse en 1971 par exemple. Mais la thématique s'apaise avec l'apparition de la notion de « communauté de destin » justement. Selon moi, cette notion n'est pas dépassée. J'ai toujours envie d'inverser les questions : qu'est-ce qu'il y a d'autre s'il n'y a pas de communauté de destin ? On ne peut pas imaginer bloquer toutes les arrivées. J'ai beaucoup lu que *« la Corse ne fabrique plus de corses »*, je crois qu'il faut surtout s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que la Corse fabrique à nouveau des corses.

Quel est votre sentiment sur le processus d'autonomie mené par la majorité territoriale qui devrait se concrétiser en 2024 ?

Même si ça peut être insatisfaisant pour un certain nombre de responsables et de militants c'est une occasion à ne surtout pas laisser filer. Il faut sans doute éviter des calculs politiciens et se saisir de cette occasion parce que si jamais elle échoue, on en reprend pour 10 ans ou plus. La dernière fois qu'une occasion s'est présentée, même si on était loin de l'autonomie, c'était en 2003 quand Nicolas Sarkozy avait fait adopter par le Sénat et l'Assemblée nationale le projet de fusion des deux départements, et on pouvait imaginer que ça pouvait déboucher sur une autonomie à terme. Il avait organisé un référendum consultatif auprès de la population insulaire et les partisans du statu quo, comme Emile Zuccarelli, avaient tout fait pour que ce soit rejeté avec une forme de soutien indirect d'une partie du courant indépendantiste qui avait décidé de s'abstenir. Résultat, le référendum avait été rejeté à quelques centaines de voix près. ■

Propos recueillis par Pauline Boutet-Santelli.

Umo parè

par François Joseph Negroni

Les mots ont un sens, Monsieur Attal

Parfois, il y a des mots qui manquent. Lors de la séance de questions au gouvernement, le 24 janvier dernier, le député Michel Castellani interpellait le nouveau Premier ministre Gabriel Attal concernant l'avenir institutionnel et constitutionnel de la Corse.

Au vu du changement de gouvernement, et malgré le maintien en poste de Gérald Darmanin, la question devait être posée, et méritait une clarification. Gabriel Attal s'est d'abord inscrit dans le chemin tracé par Emmanuel Macron le 28 septembre dernier, en rappelant notamment l'inscription de la Corse dans la Constitution. Il a, dans la suite de son intervention, déclaré ceci : *« Concrètement, il s'agit de pouvoir adapter les règles et même les lois. [...] Nous pouvons, si les élus de la Corse le décident, bâtir une forme d'autonomie à la Corse, c'est-à-dire une autonomie pour l'île et dans la République. »*

Si la formule *« Autonomie dans la République »* prête à sourire, une autonomie étant inévitablement dans la République, c'est un autre mot qui m'interpelle, ou plutôt son absence. Dans sa réponse, Gabriel Attal a évoqué l'adaptation des lois, mais a oublié le terme d'adoption. Faut-il lui rappeler la délibération votée à plus de 70 % le 5 juillet dernier à l'Assemblée de Corse ? Ce texte est la boussole que les Corses ont tracée démocratiquement, et est contraire au concept de régionalisme ou de décentralisation porté par une partie de la droite.

L'autonomie ne peut exister sans pouvoir législatif complet, avec bien entendu une notion de progressivité lucide dans le transfert des compétences. Mais la capacité de l'Assemblée de Corse de faire des lois est un impératif non négociable. Que cela soit pour l'accès au logement, la langue, le statut de résident, l'agriculture, ou encore l'aménagement du territoire, nous devons nous doter d'une Autonomie de plein droit et de plein exercice.

Alors, simple oubli ou message calculé ? Le processus, bien qu'imparfait, a le mérite d'exister, et l'issue historique reste encore à portée de main. Elle relève d'une volonté politique et du respect de la démocratie. Il est impératif que le gouvernement ne confonde pas décentralisation et autonomie. Il en va de l'avenir de notre pays. Les mots ont un sens, M. Gabriel Attal. ■

Langues minoritaires et avenir méditerranéen

François Alfonsi tacle l'Europe une nouvelle fois

Deux moments importants ce 23 janvier au Parlement européen, concernant les langues minoritaires et l'avenir méditerranéen. L'eurodéputé de la Corse François Alfonsi a rappelé l'Europe à ses obligations devant la Commission des pétitions, lors du débat à la suite de la présentation d'une étude sur les langues minoritaires dans le cadre de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe ; et lors de l'échange de vue avec la nouvelle directrice des Affaires régionales de la Commission européenne à propos de la stratégie macrorégionale en Méditerranée. Extraits.

Stratégie macrorégionale en Méditerranée

« Je voulais revenir une minute sur votre réponse à propos de la stratégie macrorégionale en Méditerranée puisque j'étais le rapporteur à l'origine du rapport voté par le parlement.
Vous dites ce sont des stratégies « bottom-up » (de la base vers le sommet). Encore faut-il que « up » ne soit pas verrouillé. C'est à dire que le sentiment et la question que je vous pose, c'est la coordination qui est nécessaire pour faire face aux défis qui sont posés notamment par le réchauffement climatique dans l'espace méditerranéen où vous savez que les climatologues estiment qu'il est 20 % plus important que sur l'ensemble du territoire européen.
Il faut que les régions s'expriment, elles l'ont fait : j'ai personnellement assisté à des réunions animées par la présidence espagnole en Catalogne, votre collègue de la Commission était présent à Marseille avec Younous Omarjee (président de la commission développement régional du Parlement européen), nous avons été en Occitanie…
Il y a vraiment un déclic qui se fait. C'est à dire que le Parlement en votant ce rapport a amené beaucoup de régions à considérer qu'il était plus que temps d'avoir une stratégie collective pour faire face aux défis qui se posent en Méditerranée.
Mais au-dessus, à votre niveau, au niveau de la Commission, vous-même vous prenez vos fonctions donc ce n'est pas un reproche que je vous fais personnellement, on nous dit mais prouvez-nous qu'il y aura des plus-values. Moi, je vous demande de considérer toutes les moins-values que l'on observe aujourd'hui en termes d'environnement, en termes de capacité de réponse au réchauffement climatique, en termes de recyclage des ressources en eau, puisque la ressource en eau est un problème de tension considérable dans tout l'espace méditerranéen où quand Israël recycle 80 % de son eau, la France en recycle 2 % et je crains malheureusement que la Corse ce ne soit 0.
Il y a des problèmes, il y a des solutions, il faut mettre en œuvre les politiques qui permettent d'avoir ces solutions, il y a une stratégie macro-régionale qui vous est demandée et on ne peut pas se contenter de la réponse qui consiste à dire je n'ai pas assez de collaborateurs… Ce n'est pas votre priorité, je le comprends, ce n'est pas la priorité de votre Commissaire, je le regrette profondément, mais je pense que c'est une erreur politique de première importance. » ■

Diversité linguistique en Europe

« Cette question du recul de la diversité linguistique en Europe est une question qui dure. J'étais moi-même député européen il y a deux mandats, j'ai présenté un rapport sur les langues régionales qui a été voté par notre parlement très, très, largement et je dois constater, et nous l'avons fait constater par une étude précise, que ni la Commission n'a changé de politique, ni la situation de ces langues ne s'est trouvée améliorée là où elles étaient en difficulté.
Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui nous montre que les situations des langues régionales peuvent très bien empirer, c'est le plus souvent le cas malheureusement, ou même s'améliorer.
L'exemple du sud-Tyrol et des ladins au sud-Tyrol est un exemple intéressant : quand les politiques adéquates sont mises en place, les langues se maintiennent et se développent. Par contre pour ce qui est de la situation que je connais bien en Corse, dans l'ensemble français, le déclin est là et le déclin s'accélère. Et cela laisse la Commission indifférente.
Là-dessus, je veux dire un mot. Que l'on dise "c'est la compétence des États" dans des domaines où la Commission ne veut pas intervenir, je veux bien. Mais, en l'affaire, la Commission a une position de Ponce Pilate : c'est à dire que si la langue corse est en difficulté en Corse, c'est à cause de l'État français et de la politique de l'État français. Si la Commission me répond "mais c'est l'État français qui va régler le problème" : elle se rit de moi en réalité, elle se moque.
Elle considère que la question de l'avenir de la langue corse n'est pas un problème et que la langue corse peut disparaître sans que cela ne pose aucun problème à la Commission, alors que la Commission est la gardienne des Traités, que ces Traités sont chapeautés par une devise qui est la diversité. On doit garder la diversité européenne de par les Traités et on fait exactement le contraire comme politique.
Ces comportements à la Ponce Pilate sont des comportements inacceptables et je voudrais qu'enfin la Commission change son point de vue et considère que quand on pose des problèmes d'état de droit, on doit aussi poser les problèmes du devenir des langues et des cultures des minorités au sein des différents États de l'Union européenne. » ■

Le 11 décembre 2014, à la veille de la prise de responsabilité historique des nationalistes à l'Assemblée de Corse, toujours les mêmes analyses que Max Simeoni rabâcherait sans doute encore aujourd'hui au vu d'un nationalisme divisé et prêt à retomber dans les mêmes travers.

Démocratie et nationalisme

par Max Simeoni

Le défi «natio» est d'amener l'État jacobin à reconnaître de juré le peuple corse et les droits qui en découlent pour qu'il maîtrise au mieux son destin. Un défi historique ardu qui dépasse les limites des enjeux politiciens du moment.

La voie de la clandestinité hégémonique armée est rejetée car elle s'inscrit dans l'escalade d'une logique de guerre des années durant, voire des décades.
Démographie faible du peuple corse, et liens tissés par certaines valeurs démocratiques non jacobines et par la diaspora, excluent cette voie même si des violences ponctuelles n'ont pas pu être évitées et sans doute ne pourront pas l'être suite à des manœuvres ou des provocations de l'État quand il cherche à annihiler les acquis de la lutte d'émancipation. Les «natios» peuvent être conduits à l'illégalité pour ne pas reculer et compromettre la suite. En cas d'affrontements la majorité des Corses devront avoir compris pour soutenir cette illégalité qui s'oppose à l'injustice. Aleria (en 1975) en est le cas d'école. À l'époque, les «natios» de l'ARC avaient largement dénoncé la politique de la Somivac et la collusion du pouvoir complice pour le non-respect des quotas des plantations en vigne et du sucrage industriel du vin «chimique» des trafiquants. Le soutien massif populaire a été immédiat. Les producteurs corses ou «honnêtes», le terrain spéculatif déblayé, ont pu refaire des vins de qualité de réputation.
Le dossier «vinasse» avec son épilogue «Cour de Sûreté de l'État» a fait croître une conscience du peuple chloroformée au-delà du seul enjeu économique. 40 ans après, elle n'est pas complète même si bon nombre d'acquis, mais insuffisants, ont été arrachés. Les trois statuts (Deferre, Joxe, Matignon) ont progressé tous les dix ans environ, mais restent en dessous du seuil d'efficacité, pour assurer la survie du peuple corse sur son territoire. Oui, survie.

Un quatrième statut est en gestation. Sa grande nouveauté est que le projet est par la CTC à la demande du Président de la République. Il a fallu quatre années de labeur sous la houlette ferme et habile de Maria Guidicelli et de Pierre Chaubon pour dégager un «consensus». Un pas de plus mais encore du chemin pour atteindre une autonomie qui donne la reconnaissance du peuple corse et les moyens de maîtriser le plus possible sa destinée.
L'espace d'action pour les «natios» s'est agrandi. Présents dans les institutions, ils sont difficiles à «squizer» comme en 1992 quand «droite» et «gauche» s'étaient unis dans un «pacte républicain» pour leur barrer la route. Le statut issu du «consensus» va être recadré par le pouvoir avant ou après 2017. Le pouvoir «socialiste» refuse les positions minimales sans lesquelles les «natios» ne peuvent poursuivre le «consensus». L'état de la politique insulaire leur est plutôt favorable. Une gauche Renucci à Aiacciu qui a du mal à se regrouper après avoir, tribunal aidant, obligé la droite Marcangeli à rejouer la partie des municipales *(O m... a baretta «rossa» !)* et qui n'avait qu'une poignée de bulletins d'avance. De l'élan offensif, à la guerre de tranchées.
Une gauche bastiaise éclatée par une dissidence du PRG soutenue par les «socialistes» locaux bastiais sans passeport parisien, une branche «héritière» qui doit éviter la marginalisation en collant autant que possible à l'Exécutif et flanquée des communistes qui enfourchent la défense de la Sncm dont personne ne veut plus par la lassitude des grèves même si le risque des emplois est un frein à un rejet catégorique définitif.
Quant à la droite bastiaise, elle s'enfonce dans un coma profond. Les structures clanistes sont déglinguées, soit. Dans ces conditions l'immobilier spéculatif prospère et avec lui avant la transition du clan clientéliste vers le clan plus ou moins mafieux....

L'action par la violence politique organisée est exclue, l'action électorale incertaine est obligatoire et pleine de pièges. Problème du choix des alliances au 2e et 3e tours, concession à faire, garanties à détenir pour qu'elles ne soient pas un marché de dupes, équilibre entre organisations «natios», gestion des égos en interne de chacune d'entre elles pour la course aux places éligibles. Et évidemment vigilance pour neutraliser les manœuvres du pouvoir central jouant sur ces contradictions sans risque.
Ce pouvoir central dans une situation de «crise» ne pouvant que se raidir ou tergiverser plutôt que de saisir le «problème corse» à bras le corps. Il ne résout rien sur le fond mais nous avons beaucoup à perdre s'il nous fait traîner en longueur. Si nous disposions d'une force politique populaire suffisante, ce serait exactement le contraire.
Les élections territoriales vont définir nos actions possibles pour six ans. Y aura-t-il une majorité pour la réforme ? Des regroupements positifs pour le 2e et 3e tours ? Au premier tour, la course est individuelle pour les partis politiques. Discours dosés pour rassurer les militants et pour gagner au-delà. Discours à interprétation à choix multiples possibles pour séduire. Le chiffre d'électeurs pour légitimer l'idée tout en augmentant le poids de la liste pour assurer la suite des parts de pouvoir. Des promesses pour plus d'emplois ? Convaincre de sa «sincère» solidarité pour le nombre des précaires qui croit ?

Les «natios» ne peuvent faire mieux que dans la transparence, ils n'ont pas de solutions immédiates. Elles passent par un développement durable qui a comme préalable absolu de changer de système, le système des jacobins, pour une autonomie pour le peuple corse reconnu dans ses droits.
Le combat pour cette idée d'autonomie ne peut se percevoir que si la démocratie gagne. Elle précède pour ouvrir le chemin. Elle se réalise à chaque instant. Un contre poison et un carburant efficaces. ■

Ambiente

Les Combustibles Solides de Récupération en question

L'incinération n'est pas de la valorisation

L'enquête publique du dit « Centre de tri et de valorisation de Monte » est désormais bouclée. « Valorisation », dans le projet, ce sont les fameux CSR, Combustibles Solides de Récupération destinés à l'incinération. Sur place ou à l'export, ça restera de l'incinération et le mot « valorisation » est ici indéniablement usurpé. Ce n'est pas Arritti qui le dit, ni même les associations de défense de l'environnement à travers notamment le Collectif Corsica Pulita. C'est l'analyse des composants au final et l'expérience de terrain qui fait que ces CSR ne sont pas considérés comme une solution *« pertinente »* dans la loi de Transition écologique pour la croissance verte. CSR et incinération sont en effet liés. Et l'incinération c'est dangereux pour la santé, polluant pour l'environnement, dissuasif sur la vraie solution de traitement des déchets : le tri à la source !

Qu'est-ce que les CSR ? Des produits destinés à l'incinération, fabriqués à partir des déchets ménagers reçus en mélange, broyés sous forme de microparticules et rincés. Ils doivent être *« non dangereux »*, et pourtant en comportent forcément, puisque c'est du tout-venant, huiles, pneus, métal et aluminium, plastiques, produits alimentaires, papiers et cartons imprimés, boues d'épuration, bois, textiles, résidus de toutes sortes, restes de peintures et autres détergents... De plus, ils contiennent des déchets alimentaires (fermentescibles) composés essentiellement d'eau, qui souillent l'ensemble provoquant une impossibilité de tri efficace en aval, et qui, mis en présence de métaux et autres déchets nocifs, entraînent des réactions chimiques. On y trouve plomb, mercure, cadnium et autres composants dangereux pour la santé, comme le chlore, entrant dans la formation des dioxines. Et bien sûr énormément de plastiques, dérivés de produits pétroliers...

Au final, ils se présentent sous forme de granulés, de pellets ou de briques, destinés donc à l'incinération appelée *« valorisation énergétique »* par les industriels qui présentent cette option comme une alternative à l'enfouissement et une façon de recycler le plastique, ainsi que l'assène la multinationale Veolia dans sa communication. Un comble ! Et les Collectivités tombent béatement dans le piège de ce grossier mensonge ! Une fois les investissements colossaux réalisés, il est trop tard pour rétropédaler et on persiste alors dans l'erreur pour des décennies, comme s'y est engagée l'agglomération de Troyes Champagne Métropole...

L'incinération est une option chronophage qui détourne de la véritable valorisation : le tri.

L'Unité dite *« de valorisation énergétique »* de Valaubia, dans l'Aube a été mise en fonction à la Chapelle Saint-Luc en 2021, pour recevoir les déchets ménagers de l'Aube durant 25 ans. Conçue pour brûler

55.000 tonnes par an de déchets ménagers[1] et 5.000 tonnes de déchets industriels banals (source Veolia), elle alimente un réseau de chaleur urbain mis en service depuis 2022 dans l'agglomération de Troyes Champagne Métropole, dont on vantait bien sûr tout l'intérêt aux collectivités !

Pour la petite histoire, l'usine a coûté 78 M d'euros d'investissement et un contrat avec Veolia de 240 M d'euros sur 25 ans. Rien que ça ! Et pourtant, pas même deux ans plus tard, la préfecture de l'Aube vient d'autoriser l'incinération de 6.000 tonnes de déchets supplémentaires du fait des performances trop faibles du site *« qui ne produit pas suffisamment d'énergie »* à cause de *« la présence trop forte de biodéchets »* !

Cette autorisation n'a pas le temps de vivre une année supplémentaire que déjà Veolia dépose une nouvelle demande d'augmentation de 20.000 tonnes d'OMR[2] cette fois, soit au total 81.000 tonnes de déchets à incinérer par an ! Toujours pour les mêmes raisons : *« compenser la trop forte proportion de biodéchets (et le mauvais pouvoir calorifique qui en résulte) en augmentant la quantité des ordures à brûler »* déplore l'association Aube Durable rattaché à France Nature Environnement. Pourquoi ? Parce que la solution de facilité de l'incinération vendue aux collectivités de l'Aube a eu pour effet d'abandonner le tri et particulièrement le tri à la source !

« On s'apprête à gaver un peu plus la bête. Les collectivités ont une responsabilité lourde (pour ne pas dire totale) dans cette situation puisque ce sont elles qui n'ont rien fait pour sortir les biodéchets de la poubelle grise » commente Aube Durable comme un avertissement à la Corse... *« Ces demandes répétées d'augmentation de capacité montrent que l'incinérateur perd sa raison d'être initiale (éliminer les déchets). Il est devenu une usine où le principal objectif (le seul) est de produire toujours plus, pour en vendre toujours plus et gagner toujours plus... Cette situation condamne également les habitants à une double peine : n'avoir toujours aucune solution de tri des biodéchets et devoir payer très cher l'élimination de déchets qui n'ont rien à faire dans l'incinérateur. »* Et l'on ne parle pas ici du désastre que représentent ces incinérateurs qui génèrent des mâchefers (résidus imbrulables hautement toxiques), la pollution de l'air, donc du sol alentour comme l'a démontré l'incinérateur de Lunel-Viel[3] dans l'Hérault, ou le déni démocratique qu'imposent les industriels : Monte s'impose à la Corse avant même que le plan Déchets PRPGD ne soit adopté par les élus, tout comme dans l'Aube ! ■

Fabiana Giovannini.

1. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une augmentation de 32 % des énergies renouvelables en 2030 et la réduction de 50 % du volume du stockage d'ici 2025 (sources loi TECV).

2. Ordures ménagères résiduelles issues des poubelles grises de chaque habitant, c'est-à-dire non triés.

3. Des surincidences ont été observées entre 5 et 15 km autour de l'incinérateur, des cas de tumeurs, lymphomes, lymphomes malins non hodgkiniens, sarcomes des tissus mous, leucémies... ont été relevés (source Aura Environnement).

Rectificatif - Dans notre article concernant le centre dit « de tri et de valorisation » de Monte la semaine dernière en p10, il fallait lire en conclusion : *« Un centre donc qui ne dit pas son nom sur ce qu'il est réellement : une porte ouverte sur l'incinération, polluante et dangereuse pour la santé, projet hélas mentionné sur le Plan déchets de la CdC, véritable retour en arrière pour la Corse ! »* (« L'incinérateur » n'est en effet pas nommé dans le projet de Monte, même si ce dernier lui sera indispensable).

Ambiente

« Vergogna à tè chì vendi a terra », « terra sacra », « sò di vighjanellu »…

Qual'hè chì hà a paura di l'ambiente in Corsica ?

Un demi-siècle de lutte et toujours les mêmes fondamentaux, au rang desquels, la terre. Le peuple corse est viscéralement, indubitablement attaché à sa terre. En dépit des incompréhensions parfois, tant les lois s'enchevêtrent et les illégalités sont multiples, la sauvegarde de l'environnement est le ciment de la défense de la Corse et des intérêts du peuple corse. Il est en effet judicieux de souligner que la sauvegarde de l'environnement comporte deux aspects : la défense de la terre, intrinsèquement liée à la défense des intérêts des Corses.

Rappelons que la Corse est une île. Loin de poser une benoite vérité, ce rappel impose une certaine lucidité. Un territoire insulaire ne peut s'étendre. Eu égard aux problèmes d'érosion du littoral, d'urbanisation des côtes, de documents locaux d'urbanisme qui ne respectent pas le Padduc, la masse du contentieux du juge administratif à Bastia s'accroit.

Rappelons également que les affaires successives de *l'Argentella* puis des boues rouges marquent un acte de naissance du combat pour l'environnement en Corse et constitue l'un des événements majeurs dans le mouvement nationaliste. En 1973, lorsque la société italienne Montedison déverse au large du Cap Corse du bioxyde de titane, les pécheurs se mobilisent suivis par des Corses de la société civile, conscients du dommage qui découlera de ce déversement. C'est dans ce contexte que dans la nuit du 13 au 14 septembre 1973, le Fronte paisanu revendiquera un attentat à l'explosif contre le navire *Scarlino 2* de la Montedison, dans le golfe de Follonica.

Or, Christian Huglo, l'un des avocats de parties civiles à l'époque, dépose une plainte à Livourne, précisément parce que le droit français n'avait pas prévu à l'époque, la réparation d'un préjudice écologique. C'est pour cette raison que l'affaire des boues rouges raisonne encore aujourd'hui. Le droit français balbutiait alors sur la notion de trouble anormal du voisinage pour envisager la réparation des atteintes à l'environnement. Nous épargnerons le lecteur d'un état des lieux de la jurisprudence de la Cour de Cassation sur cette notion, mais ne résistons pas à l'envie de lui indiquer que le trouble anormal du voisinage est mobilisé en droit pour réparer les nuisances, qu'elles soient sonores (du chant du coq au rock de garage), visuelles, ou liées au risque de dommage (tel le risque lié à la projection d'une balle de golf). En 1973, le préjudice écologique était donc un angle mort du droit français. C'est tout l'apport des conséquences du procès de la Montedison à Livourne et de travaux d'éminents juristes (Gilles J. Martin notamment).

En effet, à la suite de l'affaire des boues rouges[1], en droit civil, le préjudice écologique deviendra un préjudice indemnisable autonome et distinct aujourd'hui du préjudice moral subi par les associations de défense de l'environnement demanderesse. Le droit, en matière de dommage écologique, s'est construit (reconnu en 2012 par la Cour de Cassation puis consacré par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité), jusqu'à avoir aujourd'hui un régime juridique original, distinct du droit commun, pour cerner les difficultés liées à la réparation du préjudice écologique (délai de prescription allongé, possibilité d'affecter le montant de l'astreinte à la réparation de l'environnement…).

Forts de ce constat, nous pouvons affirmer que la sauvegarde de l'environnement en Corse est le terreau fertile de la défense de la terre et des intérêts du peuple corse.

De la terre parce qu'à l'évidence, cet héritage et la contrainte insulaire nous oblige. En effet, l'urbanisation et les atteintes à l'environnement sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les espèces (faune et flore) et sur la qualité des sols, de l'eau, de l'air… Or, rappelons qu'en Méditerranée, près de 20 % des espèces sont endémiques, il y a donc une importance certaine à défendre leur existence pour les écosystèmes. Si le sujet mérite une attention particulière, c'est qu'il y a matière à en débattre. Devant le Tribunal Administratif de Bastia, les contentieux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire représentent 33 %[2] contre 6 % pour les tribunaux administratifs du Continent.

Des intérêts du peuple corse puisque l'urbanisation grandissante des côtes ne fait évidemment pas baisser les prix de l'immobilier, bien au contraire. Par ailleurs, il serait faux de penser que les atteintes à l'environnement n'ont pas de conséquences sur l'environnement humain. Deux conceptions se font jour ici, soit on considère l'environnement dans un sens anthropocentriste, par rapport aux conséquences que de telles atteintes peuvent avoir sur l'humain, soit au sens de la nature comme subissant en elle-même un préjudice. Or, même si le droit de l'environnement a épousé une vision anthropocentriste, il n'en reste pas moins que le dérèglement climatique, la disparition d'espèces (abeilles), les phénomènes naturels accrus par la main de l'homme, ont bien des effets sur l'environnement humain et sur la santé humaine (l'utilisation de pesticides est nocive pour la survie des abeilles, dont dépend la pollinisation…).

Tamanta strada… les Corses sont conscients de ces enjeux et méritent que leur terre soit préservée pour eux, et pour les générations futures. ■

Anne Laure Marietti.

1. En octobre 2023, l'entreprise Altéo était mise en examen pour les rejets de boues rouges dans la Méditerranée. L'entreprise est accusée d'avoir déversé pendant plusieurs années des boues rouges, résidus solides du rafinage de bauxite dont est extrait l'alumine, dans le parc national des Calanques. Le sujet est donc encore d'actualité en Méditerranée.

2. Bilan du TA de Bastia, 2022, consultable sur : https://bastia.tribunal-administratif.fr/publications/chiffres-cles/bilan-d-activite-de-l-annee-2022

SUD CORSE BOISSONS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : PIATTONE
20131 PIANOTTOLI CALDARELLO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pianottoli-Caldarello du 8 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SUD CORSE BOISSONS
Siège social : Piattone, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
Objet social : Le commerce de gros et au détail, la fabrication, l'embouteillage, la distribution de toutes boissons ; le commerce de gros et au détail de produits alimentaires et de tous produits ménagers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros
Gérance : Monsieur Anthony MERINO, demeurant au lieudit Piattone, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance

BIANCU GENTILE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : TARABUCETTA, 20114 FIGARI
905 276 564 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

MAISON DE LA COIFFURE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : POLE D'ACTIVITE SAINT-MARC, LIEUDIT STRETTE, BOULEVARD LOUIS CAMPI, 20090 AJACCIO
850 581 943 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 3 juillet 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

MT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : POLE DE SUARTELLO II, ROUTE DE MEZZAVIA, 20090 AJACCIO
905 163 655 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. Le Président

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618
20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 01/FCS/24

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : Fourniture de carburant par cartes accréditives
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure :
Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % Valeur technique
- 60 % Prix des prestations : Prix au litre et rabais consentis
Remise des offres : 16/02/24 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 25/01/2024
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

---

LES CHEVRONS DE MELETTO
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 524,49 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT MELETTO, AJACCIO, 20000 AJACCIO
334 977 618 RCS AJACCIO

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 :
Monsieur Jean-André MINICONI, demeurant Résidence Oasis, 5 Rue de la Pietrina 20000 AJACCIO, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Paul Dominique MINICONI, décédé le 24 juin 2023.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance

SPFPL SOPHIE COLONNA
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DES PROFESSIONS LIBERALES
AU CAPITAL DE 11 340 EUROS
SIEGE SOCIAL: LOTISSEMENT PUNTA DI FRATI ROUTE DES SANGUINAIRES 20000 AJACCIO
452 054 794 RCS AJACCIO

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30 décembre 2023, il résulte que le mandat de la Société CPR AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis. La présidente

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +334 95 20 25 25. Fax: +334 95 51 66 21.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : aménagement et entretien de sentiers de randonnée dans le Cismonte pour la Collectivité de Corse (5 lots)
Numéro de référence : 2023-9DES-0379
Date limite de remise des offres : 19/02/2024 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2024

CAPITAL SOCIAL
Dénomination : S.A.R.L. AUTOMOBILE INSULAIRE DE RECUPERATION.
Forme : SARL.
Siège social : 181 LES CHENES VALROSE, 20290 BORGO.
492582853 RCS de Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 16 août 2010, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 2000 euros à 1000 euros.
Le capital social est fixé à 1000 euros, il est divisé en 50 parts sociales attribuées et réparties à M. Jean-Marc PIERANTONI
Les créanciers ont 20 jours pour former opposition auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bastia..
Mention sera portée au RCS de Bastia.

CABINET MEDICAL DU PARC BERTHAULT
SOCIETE CIVILE DE MOYENS
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE LES EUCALYPTUS E, PARC BERTHAULT, 26 COURS LUCIEN BONAPARTE 20000 AJACCIO
909 4 70 262 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 10 janvier 2024 :
- a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 500 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à Mille euros (1 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Mille cinq cents euros (1 500 euros).
- a nommé en qualité de cogérante Madame Lucie GASBAOUI épouse TRIQUART, demeurant à Ajaccio (20000), le Murano bâtiment A, Résidence Parc Lucie, Route des Sanguinaires, pour une durée illimitée à compter du même jour. L'article 13 des statuts a été modifié à l'effet d'y mentionner le nom de la nouvelle gérante.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance

Publicità

Vous souhaitez faire paraître votre encart publicitaire dans Arritti, contactez **Ange Giovannini au 06 81 54 73 98** ou par mél **arritti2@wanadoo.fr** - Vous pouvez aussi envoyer un message via notre site internet **www.arritti.corsica**

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

Annonces Légales

Publiez vos annonces légales dans Arritti
arritti2@wanadoo.fr